

MERCREDI 19 JUIN 2024 - 18H00
Hôtel communautaire LESNEVEN

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE -

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 40
Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 34
Quorum atteint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre le 19 juin à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire à Lesneven sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes le 13 juin 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers communautaires titulaires :

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	
GUISSENY	CABON	Herveline	X		Christian COLLIOU pour point 1
GUISSENY	CONQ	Mickaël		X	Raphaël RAPIN
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo	X		
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges	X		
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier	X		Arrivée au point 2
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARE	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas	X		Arrivée au point 2
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie		X	Pascal CORNIC
LESNEVEN	LE BIHAN	Sophie		X	Claire CHAPALAIN
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves		X	Claudie BALCON
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle	X		Arrivée au point 2
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine	X		
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		Arrivée au point 2
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		Arrivée au point 2
PLOUIDER	MAZÉ	David	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAQUIC	Pascal		X	Sandrine ABGRALL
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Christian COLLIOU

- TABLEAU DES DÉCISIONS -

Liste des délibérations examinées en séance du 19/06/2024

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
Institutions et vie politique		
Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 22 mai 2024	66	Approuvé à l'unanimité
Aménagement du territoire - PLUIH		
Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat de la Communauté Lesneven Côte des Légendes et abrogation de la carte communale de Lanarvily	67	Approuvé à l'unanimité
Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire intercommunal	68	Approuvé à l'unanimité
Instauration de la Déclaration Préalable à l'édification d'une clôture	69	Approuvé à l'unanimité
Instauration de la Déclaration Préalable relative aux travaux de ravalement de façade	70	Approuvé à l'unanimité

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance sont affichées sur le site internet de la CLCL (<https://www.clcl.bzh/conseils-deliberations>) et sont communicables sur support papier sur demande.

Art. L.2121-25 : Nouvelles dispositions applicables au 1^{er} juillet 2022 – Fonctionnement du conseil communautaire.

Liste affichée au siège de la CLCL le 24/06/2024 et publiée sur le site internet de la CLCL le 24/06/2024.